

N° 152/2009 SUBVENTION COMMUNALE EXERCICE 2009 VERSEMENT DU SOLDE A L'A.A.P.M.A

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que l'Association « AAPMA » s'est vu attribuer, par délibération 47/2009 du 30 mars 2009, un acompte de subvention d'un montant de 1 500 €.

Indique que l'Association a exprimé récemment son besoin en trésorerie pour assumer leurs activités à venir.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'attribuer la somme de 500,- € à l'Association «AAPMA» au titre du solde 2009.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vote la somme de 500,- € à l'Association «AAPMA» au titre du solde 2009.